

# vivre Ensemble

Bulletin municipal d'informations de Saint-Augustin-des-Bois

N° 9 – juillet et août 2016

## Infos

### ✉ Mairie

☎ 02.41.77.04.49

✉ contact@saint-augustin-des-bois.fr

http://www.saint-augustin-des-bois.fr

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous

### 🕒 Horaires d'ouverture

De 9h à 12h du lundi au vendredi

Samedis **2 juillet et 27 août** 2016 de 9h à 12h

En dehors de ces horaires vous pouvez prendre rendez-vous

Permanence téléphonique de 14h à 17h du lundi au vendredi

### 📖 Bibliothèque

Maison commune de loisirs

Place du Cèdre, rez-de-chaussée

Tarif annuel : 8 € par foyer

### 🕒 Horaires d'ouverture

De 16h30 à 18h le mercredi

De 10h30 à 12h le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois

De 18h à 19h le jeudi

De 10h30 à 12h le samedi

### ☎ Numéros utiles

Urgences 112 - Samu 15 - Gendarmerie 17 - Pompiers 18

Médecin de garde 02.41.33.16.33 - Pharmacie de garde : 32.37

facebook

Suivez notre commune sur Facebook [www.facebook.com/saintaugustindesbois49/](http://www.facebook.com/saintaugustindesbois49/)

## L'édito

Mesdames, Messieurs, chères Augustinoises et chers Augustinois,

Il n'y aura pas de commune nouvelle intégrant les 6 communes de l'actuelle communauté de communes Ouest Anjou. Le cycle de discussions et de travaux s'est achevé par des avis défavorables pour créer une commune nouvelle à 6, celui du conseil municipal de Bécon les Granits ; celui du conseil municipal du Louroux-Béconnais pour créer une commune nouvelle à 5, sans Bécon mais avec Saint Augustin des Bois.

C'est bien évidemment une déception pour chacun d'entre nous qui avons espéré que l'esprit de solidarité, de vision à moyen et long terme l'emporterait. Retenons trois points essentiels des échanges, des débats et des arguments apportés par les uns et les autres :

- Notre dette a évidemment été un frein majeur pour nos collègues malgré les garanties que nous avons proposées et l'effort de redressement budgétaire en cours.
- Le projet même de réforme territoriale avec la crainte de perte d'identité, la perte potentiel du contrôle par les élus de la gestion de services de proximité a aussi été un frein.
- Les « grandes communes » ont fait pencher la balance alors que les « petites communes » avaient voté pour notre intégration. Les élus de ces communes, sont en effet, comme nous le sommes, plus sensibles à la nécessité de travailler ensemble pour maintenir et développer à l'avenir des services et équipements de qualité en proximité.

La possibilité de faire commune nouvelle ne s'ouvrira pas à nouveau d'ici la fin de mandat. En matière de coopération avec les communes voisines, nous allons désormais concentrer notre énergie sur deux chapitres :

- La place de notre commune dans la future grande intercommunalité qui va de Miré à Saint Augustin des Bois et les services que celle-ci pourra nous apporter : c'est ainsi elle qui, par exemple, gèrera la voirie rurale et assurera les travaux qui cette année ont été réalisés sur la route de la Besnardière ou encore le chemin de l'Abbaye.
- La consolidation des actions de la CCOA qui ne seront peut-être pas reprises par cette future grande intercommunalité : animation du réseau de bibliothèques, intervention musique et informatique dans les écoles...
- Le renforcement de partenariats sur l'enfance, la jeunesse, la politique sociale avec pour priorité sur la fin 2016 de créer les conditions pour que le centre aéré revienne à toutes les vacances et le mercredi.

Bref, malgré la déception sur la commune nouvelle, Saint Augustin ne sera pas isolé et doit faire valoir ses atouts.

Nous resterons aussi mobilisés pour que notre commune bénéficie des actions soutenues par les intercommunalités, le Pays Anjou Bleu.

C'est ainsi le cas du concert de Jazz du 8 juillet prochain à 11h30, nous vous y attendons nombreux et festifs, comme vous l'étiez à la fête de la musique le 24 juin dernier !

L'été sera culturel, sportif et studieux (au moins pour vos élus) ! Espérons qu'il sera aussi ensoleillé pour chacun d'entre vous !

Bonne lecture à toutes et à tous.

Virginie Guichard

## **Compte-rendu sommaire des derniers conseils municipaux**

*Les comptes-rendus de séances des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet de la mairie rubrique « Municipalité ».  
Vous pouvez également vous adresser à l'accueil de la mairie.*

**Prochain conseil : jeudi 7 juillet, à 20h30, salle du conseil**

### **Compte-rendu de la séance du 2 juin :**

#### **Prescription de la révision n°1 du PLU communal (Plan Local d'Urbanisme)**

Pourquoi une révision du PLU ? Pour trois raisons principales :

- Les risques juridiques qui pèsent sur le PLU (contentieux en cours devant la Cour Administrative d'Appel),
- La nécessité de faciliter le développement des activités économiques sur la commune :
  - Projet touristique de plein air,
  - Réflexion sur l'aménagement de la zone artisanale dans le cadre du transfert de la compétence à la nouvelle intercommunalité en 2017,
  - Fluidification de la valorisation de la ressource en bois (y compris les haies bocagères).
- La volonté d'adapter le PLU au contexte de la commune :
  - Réflexion sur la cession de chemins ruraux,
  - Prise en compte des préconisations de densification de l'habitat en centre bourg,
  - Réflexion d'ensemble sur les emplacements réservés et les classements, notamment 1AU, 2AU, 1AUE,
  - Corrections d'erreurs cartographiques du PLU approuvé le 25 juin 2013.

**Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour la révision du PLU. Les habitants y seront associés à la fois dans le cadre de groupes de travail thématiques, de réunions publiques et de permanences des élus... Les premiers travaux débiteront à l'automne.**

### **Compte-rendu de la séance du 16 juin :**

#### **Avis ferme sur le projet de création d'une commune nouvelle**

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité pour la création d'une commune nouvelle à 6, regroupant les actuelles communes de la Communauté de Communes (CCOA) : Bécon-les-Granits, La Cornuaille, Le Louroux-Béconnais, Saint-Augustin-des-Bois, Saint-Sigismond et Villemoisan.

Le travail réalisé en amont par les élus, avec leurs homologues des autres communes de la CCOA, a permis d'établir une charte de commune nouvelle qui trace les contours du projet de territoire et de sa gouvernance. De même, les différents ateliers de travail ont donné naissance à des axes de réflexions : Aménagement de l'espace; économie de proximité; tourisme de proximité, communication ; services à la population (école, enfance, jeunesse, social, et sport, culture, équipements, vie associative) ; gouvernance et valeurs ; services administratifs et techniques. Naturellement, les impacts financiers et fiscaux de la création d'une commune nouvelle ont été pris en compte dans ces réflexions.

## **Informations mairie**

- ✓ Pendant la période estivale, entre le **4 juillet et le 15 août**, la mairie sera ouverte chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 12h. Elle sera fermée du 1<sup>er</sup> août au 5 août.

## Travaux estivaux : abattage des arbres

Les travaux d'abattage et d'élagage du petit bois vont être engagés début août sur la cour de l'école et à proximité du centre aéré. Pour mémoire, les arbres ont été abimés par les travaux de l'école et du centre polyvalent et peuvent être dangereux en cas de tempête. Après avis de deux experts, il a été décidé d'abattre tous les arbres dangereux (la valorisation du bois remboursant le coût des travaux).

Une replantation est prévue cet hiver et nous allons profiter de ces travaux pour refaire la clôture du centre aéré et de la cour de l'école. Les travaux seront réalisés par les services techniques, des bénévoles et des élus.

**Si vous êtes disponibles, merci de vous faire connaître** : chantier deuxième quinzaine d'août (3 jours de travail environ selon le nombre de personnes), renseignements en mairie, par téléphone (02.41.77.04.49) ou par email [accueil@saint-augustin-des-bois.fr](mailto:accueil@saint-augustin-des-bois.fr).

## Équipement des écoles

Chacune des écoles a bénéficié d'un équipement de classe numérique : un lot de 8 tablettes pour l'école Sainte Monique et un vidéo projecteur interactif pour l'école Albert Jacquard. Cet équipement a été financé par la communauté de communes. La formation des enseignants, la maintenance des outils est aussi financée par la communauté de communes.

## Sécurité routière : cela nous concerne tous

Ces derniers temps des comportements jugés dangereux ont été constatés sur nos routes départementales, communales ainsi que dans les rues de notre bourg. Que nous soyons automobiliste, motocycliste, cyclomotoriste, cycliste ou piéton, la route appartient à tous. Nous devons, non seulement, la partager dans le respect de la sécurité de chacun de ses usagers mais avant tout dans le respect du code de la route. Ces règles existent pour protéger les plus vulnérables. Aussi nous en appelons au bon sens de chacun avant que des drames ne se produisent. Réduisons l'allure ! Ayons un comportement responsable...

## Inscription écoles et services périscolaires

**Ecole privée Sainte Monique** : contactez Mme PILET  
Tel : 02 41 77 36 48

**Ecole publique Albert Jacquard** : inscription en mairie  
Tel : 02 41 77 04 49.  
Il est possible d'inscrire les enfants nés avant le 31 avril 2014 pour une rentrée en janvier 2017 (5 places disponibles)

**Accueil périscolaire – TAP – restaurant scolaire** : dossier d'inscription pré-rempli envoyé par email pour les familles ayant transmis un dossier pour l'année scolaire 2015-2016. Pour une nouvelle inscription, le dossier est disponible sur le site internet : [www.saint-augustin-des-bois.fr](http://www.saint-augustin-des-bois.fr)

## Erratum

Une erreur s'est glissée dans le bulletin n°8 : Le Vivéco est fermé le lundi.

## Animations



La fête de la musique a connu un beau succès populaire sous un temps estival. Les Augustinois ont pu découvrir des artistes locaux confirmés mais également des jeunes pousses qui ont pu étaler leur talent sur la place publique.

Les animations culturelles vont continuer en ce début d'été avec le Saveurs Jazz en balade. Venez découvrir et déguster les caramels au beurre salé artisanaux chez Caramélie (*Lieu-dit Romagne à Villemoisan – entrée gratuite, réservation demandée auprès de l'Office de Tourisme au 02 41 92 86 83.*)

A 11h30, le groupe de jazz Ahn Tuan New Quartet se produira au Clos des Roses ou au centre polyvalent en cas de pluie. L'occasion pour petits et grands de (re)découvrir ce style musical tout en savourant les caramels et en se plongeant dans les lectures mises à dispositions par le réseau des bibliothèques.

## Civisme et bonne conduite

Avec l'arrivée des beaux jours, il est utile de rappeler quelques règles élémentaires.

*Extrait de l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1999, relatif à la lutte contre le bruit :*

**Article 2 :** Tout bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, et causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

**Article 10 :** Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

**Article 12 :** Les propriétaires d'animaux, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Tout chien dont les aboiements fréquents et intempestifs seront audibles d'une propriété voisine habitée par des tiers sera réputé gênant.

*Par ailleurs, vu le nombre croissant de déjections canines retrouvées sur la voie publique et les espaces enherbés, il convient de faire appel au civisme et demander à chacun de s'organiser pour laisser la voirie propre.*

## Bon à savoir

La piscine municipale de Villemoisan, située à proximité du camping, sera ouverte du mercredi 6 juillet au dimanche 28 août 2016 inclus. Du mardi au dimanche de 14h30 à 18h50. Tarifs d'entrées : adulte 2,50 € ; enfant (jusqu'à 18 ans) 1,30 €.

Comme chaque été, des stages d'apprentissage à la natation sur le mois de juillet auront lieu. Contacter la mairie de Villemoisan au 02.41.39.21.72 ou le maître-nageur directement sur place.

## Sur votre agenda

### À Saint Augustin

**Réunion gratuite d'information et de soutien à l'allaitement maternel**, organisée par **La Leche League**, le samedi 27 août de 10h à 12h à la Maison Commune de Loisirs. Un petit déjeuner partagé est prévu avant la réunion à partir de 9h30.

Renseignements : Sophie Prudhomme au 09.54.65.49.89 ou [prudhommesophie@outlook.fr](mailto:prudhommesophie@outlook.fr)

Pour ses adhérents, le **club des cheveux d'argent** organise un repas à l'Orée des Bois le mardi 19 juillet. Inscription avant le 14 juillet par téléphone au 02.41.39.34.64 ou 02.41.77.04.21

### Saint Augustin Basket

C'est l'heure de la trêve pour le club mais vous avez toujours la possibilité de contacter les dirigeants pour toute information ou inscription à la rentrée de septembre 2016 :

[saintaugustindesbois@basketball49.fr](mailto:saintaugustindesbois@basketball49.fr) ou <http://club.quomodo.com/saintaugustinbasket>

**Concert en l'Église de Saint-Augustin** le jeudi 21 juillet à 20h30  
Avec le sextuor de clarinettes Français. Entrée 10€, gratuite pour les moins de 15 ans. Sans réservation.

## Près de chez nous

**L'association Prim'âge Béconnais** propose des activités et des sorties pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles ou de leurs parents,

Matinée P'tits Loups :

➤ *Prochain jeudi en septembre*

De 9h30 à 11h - salle du RAM du Louroux-Béconnais.

Tarif 1€/enfant - Places limitées - Inscriptions au 02.41.27.00.72 ou [primage.beconnais@hotmail.fr](mailto:primage.beconnais@hotmail.fr)

**Louroux Plage** : A l'occasion du Louroux Plage, venez écouter les contes et histoires merveilleuses racontés par les bénévoles du réseau tous les mercredis cet été. Rendez-vous ce mercredi 6 juillet à 16h30 pour les ...3-8 ans...

Aux horaires d'ouverture de la baignade, des livres et transats vous attendent. A l'Étang du Petit Anjou au Louroux-Béconnais - Gratuit. Également, une zone de fitness et des animations gratuites en saison : aquagym, volley-ball, waterpolo, jeux aquatiques, biathlon...

**FCBSA** : Vous souhaitez jouer au foot, rejoignez le Football Club Bécon St-Augustin.

Le club accueille tous joueurs né(e)s à partir de 2011 jusqu'aux Séniors ou Loisirs...

Contact : Benjamin GILLOT : 06 70 75 15 44

[fcbsa@free.fr](mailto:fcbsa@free.fr) [www.fcbsa.footeo.com](http://www.fcbsa.footeo.com)

### Saint-Georges-sur-Loire :

8 juillet : Concert « Georges fait son chaud » à 19h aux Jardins de l'Abbaye. 8 groupes – gratuit

13 au 17 juillet : Kandorya : jeu de rôle au Domaine du Château de Serrant. Informations : [www.kandorya.net](http://www.kandorya.net)

Pour diffuser vos informations dans le prochain bulletin, contactez-nous avant le **15 août** par mail à [communication@saint-augustin-des-bois.fr](mailto:communication@saint-augustin-des-bois.fr) ou à l'accueil de la mairie.